



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

INFORMATION MUNICIPALE NO 3-2008

DEPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET MODIFICATION DU RESEAU DE LA DEFENSE INCENDIE SUR LE SITE DE VENOGÉ – PARC

Complément au préavis municipal No 16-2007

Dans le préavis No 16-2007, la Municipalité informait les membres du CC des travaux que nous devons entreprendre sur le site de VP, travaux concernant le déplacement de la conduite EP et la modification du réseau pour la défense incendie.

Le CC a accepté ce préavis ainsi que le crédit total de CHF 562'400.-- permettant de réaliser ces travaux. Normalement, ceux-ci auraient dû être entrepris en 2007 déjà, c'est-à-dire qu'ils seraient quasiment terminés à l'heure actuelle. Toutefois, une importante modification de notre planning est intervenue, soit la reprise du capital-action de VP par la Société Planzer SA. Cette dernière projetant la création d'une ligne CFF sur l'actuel ch. de L'Islettaz tendant au Tennis-Club, nous ne voulions pas ouvrir ce chemin pour y installer notre conduite en faisant cavalier seul, mais pensions coordonner nos travaux et bénéficier de la gaine technique créée par Planzer SA. Pour différentes raisons, la réalisation de cette voie industrielle a pris du retard, beaucoup de retard et nous ne pouvons attendre d'avantage. Actuellement, la défense incendie du site **n'est pas assurée de manière optimale**. Cependant, une organisation provisoire a été mise sur pied jusqu'à l'exécution de ces travaux. Nous devons y remédier sans attendre. En effet, au cas où l'électricité serait coupée – ce qui est souvent le cas lors d'incendie, les pompes alimentant le site en eau industrielle ne fonctionneraient plus.

Le Bureau technique rlj, à Cossonay-Gare, planche depuis pas mal de temps sur ce problème. Un autre tracé a été étudié pour nous permettre de mener à bien les travaux que nous sommes dans **l'obligation** légale d'entreprendre (date limite mentionnée dans le PPA).

Depuis notre station de pompage, la nouvelle conduite EP passera sous la Venogé (par un forage dirigé) et suivra la rive droite de notre chère rivière pour revenir ensuite au début du site de VP. C'est en effet ce tracé qu'empruntera la nouvelle route prévue par Planzer SA pour ses camions (en sens unique vers la sortie).

Pour pouvoir commencer les travaux le plus tôt possible et utiliser le crédit que vous nous avez accordé, 3 étapes ont été retenues.

- 1) travaux entrepris dès la station de pompage, passage sous la Venogé et continuation par le chemin forestier (rive droite) soit sur le territoire de Cossonay.
- 2) continuation des travaux, retour sur site VP par le pont appelé « de la Romande Energie »
- 3) modification de la conduite Station de pompage – réservoir de l'Aloëttaz, raccordement aux travaux déjà exécutés.

Pour ces 2 derniers points, un préavis vous sera présenté en temps opportun. Nous aurons alors un réseau d'EP et de défense incendie quasiment neuf pour tout le site VP, ce que, je vous le rappelle, nous sommes **dans l'obligation d'effectuer**.

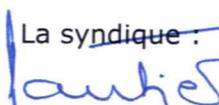
Bien sûr, tout cela coûtera certainement cher, mais nous pouvons compter sur un subside de l'ECA, inconnu pour l'instant. De plus, lorsque ces travaux seront terminés, les pompes alimentant actuellement VP en eau industrielle pourront être désactivées et l'économie qui en résultera (plus de CHF 30'000.-- an) contribuera grandement au paiement des intérêts de la dette.

En gros et en bref, voici ce qui nous attend ces 2 prochaines années.

Alfred Mast – municipal / 15 septembre 2008

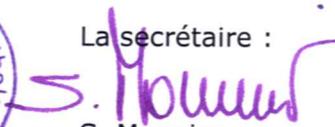
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :


I. Hautier



La secrétaire :


S. Monnier